



www.cc-val-essonne.fr

Val d'Essonne

Infos

**Horizon CCVE
devient
Val d'Essonne Infos**



Edito

**Le 21 mars 2006,
le Conseil Communautaire a adopté
le budget primitif 2006 à l'unanimité**

Ce budget s'inscrit dans la continuité des actions entreprises en 2005 et permet la mise en œuvre des décisions adoptées en Conseil Communautaire.

Le budget 2006 est un budget volontaire au service de nos engagements. Il est en pleine évolution et permet à la Communauté de Communes d'assumer pleinement les compétences qui lui sont dévolues, tant en matière de transports, de développement économique ou encore d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères (nouvelle compétence transférée au 1^{er} janvier).

Cette dernière compétence est financée par la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères (TEOM), taxe, qui avant le transfert, était perçue par les communes. Elle ne vient donc générer aucun impôt supplémentaire.

Les finances de la Communauté de Communes sont saines. Les recettes de fonctionnement sont en progression notamment en raison de l'augmentation des bases de la taxe professionnelle (11% depuis la création de la Communauté de Communes). Cette augmentation est liée au dynamisme des entreprises implantées sur le territoire et à la politique fiscale qui leur est appliquée. Il convient de rappeler que la communauté de communes ne prélève aucun impôt sur les ménages.

Durant l'année 2006, nous nous efforcerons de mener à bien tous les projets en veillant à préserver notre cadre de vie tout en favorisant l'implantation de nouvelles entreprises pour continuer à dynamiser ce territoire plein d'atouts.

PATRICK IMBERT
PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DE VAL D'ESSONNE
CONSEILLER GÉNÉRAL

N° 8 - juin 2006 Sommaire

- Page 1 - Edito*
- Page 2 - Evolution du budget 2006*
- Page 4 - Chronique écocitoyenne*
- Page 6 - La page économique*
Echos du Val d'Essonne
- Page 8 - Enquête publique*
Invitations entre voisins

LE BULLETIN D'INFORMATION DES 50 000 HABITANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

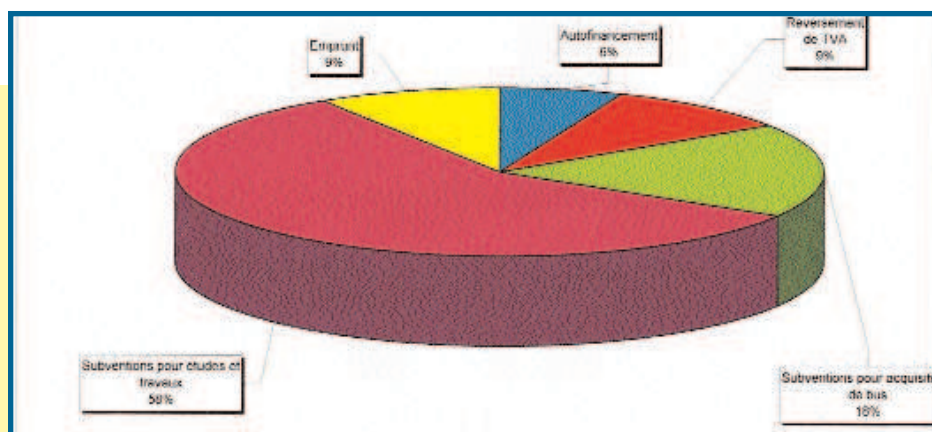
Communauté de Communes du Val d'Essonne 36-38, rue du Général de Gaulle, 91610 - Ballancourt-sur-Essonne

tél : 01 64 93 21 20 fax : 01 64 93 22 03 - courriel : ccve@ccvalessonne.com - site officiel : www.cc-val-essonne.fr

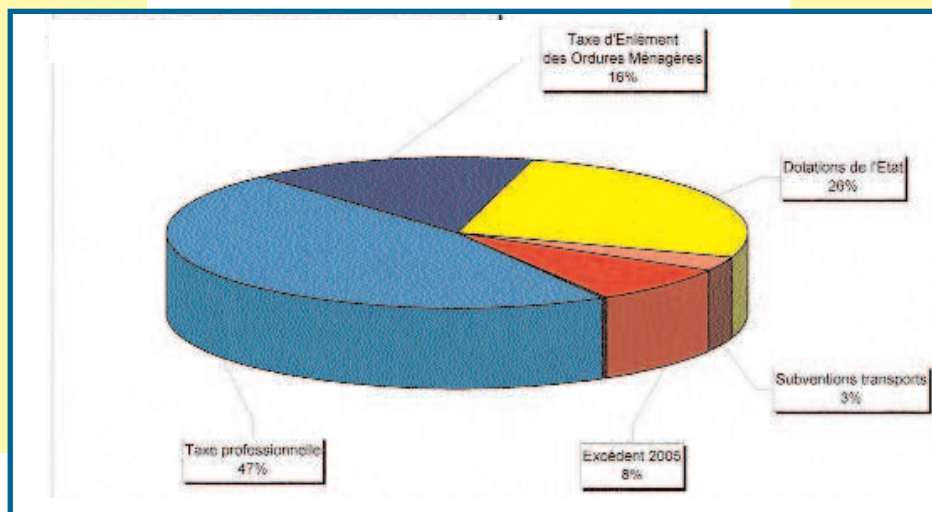
Le budget 2006 se répartit comme suit :

Section d'investissement :	3 261 324 €
Section de fonctionnement :	14 954 396 €
Soit un total de :	18 215 720 €

Recettes d'investissement - 3 261 324



Recettes de fonctionnement - 14 954 396



Les principales sources de financement sont :

- ✓ la taxe professionnelle : son taux attractif, 12,40 %, est inchangé depuis 2003, date de la mise en place de la taxe professionnelle par la Communauté de Communes.
- ✓ la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.
- ✓ les dotations de l'Etat
- ✓ les subventions (Conseil Général, Syndicat des Transport d'Ile de France, Région, Etat...).

Evolution du budget 2006

*“Les travaux représenteront 55%
des dépenses d’investissement”*

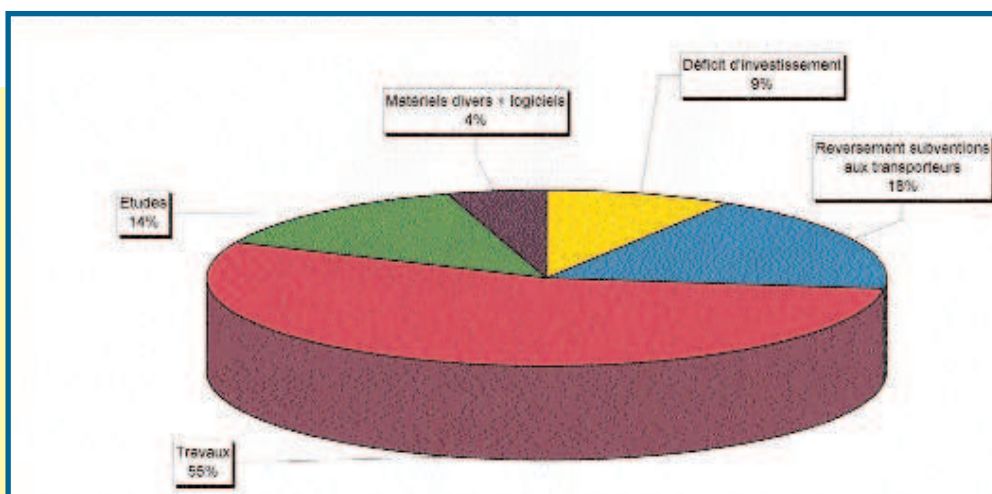
Les principales opérations nouvelles d'investissement se déclinent de la manière suivante :

- ✓ réalisation d'études (Montvrain II - requalification de zones d'activités - quelques études diverses en matière de développement économique ainsi que l'étude de faisabilité d'un futur gymnase à Champcueil),
- ✓ acquisition de terrains et aménagement des aires d'accueil des gens du voyage, aménagement de chemins de randonnées,
- ✓ une première tranche de travaux de requalification de zones d'activités (signalétique essentiellement),
- ✓ acquisition de matériels (bacs à ordures ménagères - informatique - mobilier).

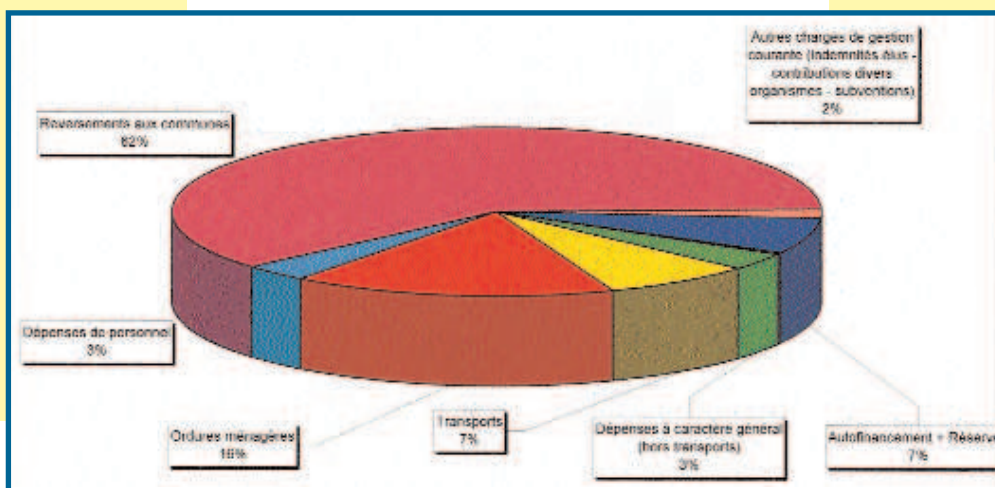
Remarque :

Des crédits dits “de report” ont également été inscrits pour terminer les actions entreprises en 2005, en particulier les études concernant le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) pour mener à bien le projet de contrat de territoire qui définira les projets futurs, afin d'obtenir les financements correspondants.

Dépenses d'investissement - 3 261 324



Dépenses de fonctionnement - 14 954 396



Qu'est ce qu'un DEEE ? “Déchets d'Équipement Électrique ou Électronique”

Il s'agit d'un équipement fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur (TV, Réfrigérateur, Cafetière, Ordinateur, Lave-linge, Climatiseur...) **Le symbole de la poubelle barrée doit être apposé sur tous les produits pour informer de la collecte sélective.**

**Le Décret du 20 juillet 2005 prévoit
" L'obligation de reprise gratuite par les distributeurs des vieux
équipements lors de la vente d'un même équipement " = "1 pour 1"**

En remettant aux distributeurs vos anciens appareils électriques et électroniques, vous participez à la maîtrise du coût du service de collecte et de traitement des déchets que chaque usager paye à travers la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Conclusion : ne payez pas deux fois le même service, ayez le réflexe de remettre aux distributeurs vos anciens appareils : **le coût de reprise est inclus dans le prix du nouvel appareil.**

Faire participer les entreprises, les administrations, et les artisans à la gestion des déchets

La loi du 13 juillet 1992 fait obligation aux collectivités qui gèrent un service public de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés d'instaurer une redevance dite REDEVANCE SPECIALE qui a pour objet de mettre à la charge de certaines entreprises et des administrations le coût du service d'élimination de leurs déchets.

On constate que nombre de collectivités n'appliquent pas ces dispositions qui permettent pourtant une plus juste répartition de la charge de ce service.

Aujourd'hui, sur le territoire de la Communauté de Communes, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) finance l'élimination des déchets ménagers et une partie de ceux des professionnels qui y sont assimilables.

Demain, la Communauté de Communes mettra en place la redevance spéciale qui sera calculée par rapport au service rendu. Elle financera l'élimination des déchets des professionnels des secteurs privés (artisans, commerçants) et publics (administration, hôpitaux, collèges..) qui souhaitent être collectés par la Communauté de Communes.



Erratum

Numéro d'appel de la
déchèterie de Vert-le-Grand
01.64.56.99.24
Pour connaître les horaires
d'ouverture
0820 62 91 91 (0.12€/min)

Pour plus d'informations
<http://www.siredom.com>

Egly

Déchèterie pour les Leudevillois

Z.A. des Meuniers, lieudit
Villevouvette

Tél - 06 73 21 15 16

Du lundi au vendredi de
14 à 18 heures

Samedi 9 à 13 heures et
14 à 18 heures

dimanche 9 à 13 heures

Conseils de tri



Collecte et recyclage des piles et accumulateurs

**Vous ne devez pas jeter
vos piles et accumu-
lateurs mais les rapporter à
un point de collecte :
déchèteries, magasin dis-
tributeurs...**

Attention aux pièges ! Ces déchets vont dans la poubelle traditionnelle



LE COMPOST



Composteur plastique
100 % recyclé - 325 l
(environ 10 €)



Pour tout renseignement :
Communauté de communes
du Val d'Essonne
36-38 Rue du Général de Gaulle
BP 50014
91610 Ballancourt cedex
TEL. 01 64 93 21 20
FAX. 01 64 93 22 03
ccve@ccvalessonne.com



Composteur bois (pin landais
- rétifé - imputrescible) 300 l
(environ 20 €)

Fertilisez vos plantes gratuitement avec vos déchets

Qu'est ce que le compostage ?

C'est un phénomène naturel de décomposition de nos résidus fermentescibles en présence d'eau et d'air. Nombre des déchets que vous éliminez peuvent être utilisés pour la fabrication d'un amendement totalement naturel qui enrichira la terre de votre jardin.

Il existe TROIS REGLES à respecter pour obtenir un bon compost SANS ODEURS :

DIVERSIFIER :

mélanger déchets secs et humides en les alternant

OXYGENER :

brasser régulièrement pour une bonne aération et une accélération du processus

HUMIDIFIER :

le compost doit être humide

Que composter ? Les déchets de cuisine et de jardin

A mettre dans le composteur

Journaux avec les épluchures de fruits et légumes
Tontes de gazon
Feuilles
Sciures de bois
Marc de café, de thé avec filtre ou sachet
Coquilles d'œuf
Fleurs fanées
Essuie-tout, mouchoirs en papier
Cendre
Restes de repas (légumes, riz...)

A ne pas mettre dans le composteur

Restes de viandes, crustacés
Produits laitiers
Tissus
Noyaux
Coquillages
Morceaux de bois
Pelures d'agrumes
Pierre, gravats...
Chewing-gum
Pain rassis

Idées reçues : le compost sent mauvais !

Diminuer l'arrosage, rajoutez une substance riche en carbone (feuilles mortes, paille, protéger des fortes pluies).

Comment composter ? N'oubliez pas les trois règles !

Compostage en tas
Compostage en fosse
En composteur individuel

Deux modèles sont fournis par le SIREDOM (présentés en haut de page).

Cette opération est réalisée en partenariat, est subventionnée par le Conseil Général de l'Essonne (30%), l'ADEME (20%) et le SIREDOM (20%).

*“Les collectivités soutiennent
les entreprises”*

la page économique

A Mennecy, le salon Essonne Expo des 27 et 28 avril 2006, événement majeur de la vie économique départementale, a rencontré un succès mérité.

Organisé par la Communauté de communes du Val d'Essonne, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Seine Essonne et le MEDEF, il a permis de réunir sur notre territoire de nombreux acteurs du développement économique. Il a favorisé les rencontres, les échanges et les découvertes. Serge Dassault, Sénateur maire de Corbeil-Essonnes a honoré de sa présence les exposants et coupé le traditionnel ruban lors de l'inauguration.

La présence du Val d'Essonne signifie la mise en valeur du potentiel d'un territoire situé entre ville et campagne. C'est la confirmation du dynamisme de son territoire grâce à l'énergie et l'envie d'entreprendre des hommes et des femmes qui oeuvrent pour l'économie locale, vecteur d'emplois. Elle valide également l'importance de partenariats intelligents favorisant le développement économique dans le respect des identités et des différences.

Avec plus de 90 exposants, de nombreuses "mini conférences" autour de thèmes divers tels que la formation, la santé au travail, les entreprises présentes ont pu faire le plein d'informations et de contacts.



**Pour faire avancer le concept, 3 cercles pratiques :
Conseil - Formation - Business.**



Le Val d’Essonne à la rencontre des entreprises

Mardi 21 mars dernier, les élus de la Chambre de commerce et d’industrie de l’Essonne et de la Communauté de Communes du Val d’Essonne avaient rendez-vous avec des entreprises du territoire.

Cette rencontre, initiée par l’institution consulaire et organisée par la Communauté de communes, avait pour objectif de favoriser les échanges entre élus mais également avec les entrepreneurs du Val d’Essonne afin de mieux cerner les enjeux et les problématiques économiques, de soutenir, développer le secteur économique et favoriser les idées novatrices.

Les rendez-vous du Val d’Essonne ont été l’occasion pour les participants de découvrir ou redécouvrir une série d’entreprises telles que le Grain de Poivre (Traiteur, Papille d’Or), Royal Canin (Centre de distribution régional), Balloid Photo (Photo aérienne) ainsi que l’ASTE (Association pour la Santé au Travail).

Les dirigeants de ces entreprises leur ont réservé un accueil chaleureux empreint d’une volonté de poursuivre et de parfaire ces échanges.



Echos du Val d’Essonne

“Environnement, culture, tourisme, un territoire qui bouge”

Déjà dix élus au futur conseil communautaire des jeunes

Les communes d’Auvernaux, Cerny, Champcueil, La Ferté-Alais, Itteville, Mennecy et Vert-le-Grand ont des représentants qui vont participer, en leur qualité d’élus, à la deuxième phase de ces élections. Trois caravanes d’information réparties sur les mois de juin, septembre et octobre vont se déplacer dans les communes à la rencontre des jeunes pour les encourager à s’engager dans la vie citoyenne. Les prochaines élections se tiendront du 23 octobre au 15 novembre 2006.

La deuxième rencontre des chorales

Le 4 mars dernier, la commune de Mennecy était la terre d’accueil de notre deuxième rencontre chorales du Val d’Essonne. Plus de deux cents choristes s’étaient donné rendez-vous. Ils ont livré une belle prestation au sein de leurs groupes respectifs. Le point d’orgue de la soirée fut l’interprétation “du cœur des esclaves” de Verdi par l’ensemble

des choristes sous la direction de Claire Perez Maestro. La vague d’émotion transmise par ce chant poignant fit que la salle entière réclama une deuxième interprétation.



La seule maison d'hôte figurant au guide Michelin en Essonne est à Nainville-les-Roches



Vert-le-Petit récompensé au X^e Grand prix de l'environnement des villes d'Ile-de-France.

Parrainé par le Conseil régional, les Conseils généraux et les Unions des Maires, cette manifestation annuelle récompense les villes d'Ile-de-France qui se sont particulièrement impliquées dans la protection de leur environnement.

Le Jeudi 11 mai 2006, à Colombes, le jury remettait une mention spéciale à la commune de Vert-le-Petit dans la catégorie : "Préservation et mise en valeur des espaces verts et des paysages" pour ses actions de protection de ses étangs contre la sur-fréquentation. Cette distinction récompense le travail de plusieurs années pour la restauration des berges, le démontage des nombreux cabanons et la remise en état de l'ancien lavoir. L'année 2007 devrait marquer la fin des travaux.

Plan local de déplacements : bientôt une enquête publique

Le Plan de Déplacements Urbains (défini par la Loi sur l'air du 30 décembre 1996) de l'Ile-de-France, a pour objectif la diminution du trafic automobile, le développement de l'usage des transports collectifs, l'augmentation de 10% de la part de marche à pied, le doublement du nombre de déplacements à vélo.

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) n'a de sens que par la mise en œuvre d'actions déclinées localement, c'est-à-dire par la mise en place de Plans Locaux de Déplacements.

La Communauté de Communes du Val d'Essonne a arrêté son projet de Plan Local de Déplacements (PLD) lors de son Conseil Communautaire du 21 mars 2006. Celui-ci sera soumis à enquête publique à la fin de l'été dans les locaux de la Communauté de Communes du Val d'Essonne ainsi que dans

ceux de ses communes membres : Auvernaux, Ballancourt-sur-Essonne, Baulne, Cerny, Champcueil, Chevannes, Echarcon, La-Ferté-Alais, Fontenay-le-Vicomte, Itteville, Leudeville, Mennecy, Nainville-les-Roches, Ormoy, Saint-Vrain, Vert-le-Grand et Vert-le Petit.

Tous les habitants du Val d'Essonne seront accueillis aux heures d'ouverture de la mairie ou dans les locaux de la Communauté de Communes pour la consultation des documents mais aussi pour nous faire part de leurs observations. Chaque mairie proposera également des heures d'ouverture soit un soir jusqu'à 20 heures soit un samedi matin.

Vous serez informés des dates officielles de déroulement de l'enquête.

Invitations entre voisins

Septembre

Cerny - le 16, fête des associations - salle omnisports.

CCVE - le 24, deuxième course cycliste - consulter le site internet à compter de la fin juillet.

Ballancourt - du 25 au 29, bourse aux vêtements d'hiver gymnase Pierre Denize.

Octobre

Ballancourt - le 1^{er}, foire à la brocante et aux produits du terroir quartier du Turrelle.

Du 11 au 17, expo patchwork Gymnase Pierre Denize

Du 23 au 27, bourse aux jouets gymnase Pierre Denize.

La Ferté-Alais - le 8 brocante au centre ville du 4 au 9, expo sur la couture salle Brunel.

Mennecy - les 14 et 15, fête de la science, parc de Villeroy, par l'Association paléontologique Ile-de-France.

Novembre

Ballancourt - du 10 au 12, les métiers d'art du 18 au 26, salon "art expo" gymnase Pierre Denize

Cerny - les 25 et 26, salon art, artisanat et gastronomie, salle omnisports.

La Ferté-Alais - du 25 nov au 3 décembre, l'art du petit format salle Brunel.



Retrouvez le Val d'Essonne avec un lien vers les dix sept communes sur www.cc-val-essonne.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION Patrick IMBERT - RÉDACTEUR EN CHEF Monique DERANGÈRE
COMITÉ DE RÉDACTION - Marius ANSERMIN - Gilles BASTIEN - Alain CHAROIN - Robert COQUIDÉ - Hubert DAGORET - Monique DERANGÈRE - Yvette ESTUBLIER - Madeleine FIORI - Marianne GALTIER - Jean-Luc GOUARIN - Denis MAZODIER - Gilbert NEUHAUS
Photos : droits réservés - imprimé en 22 455 exemplaires.